EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL
THORAME BASSE - COMMUNE
Séance du vendredi 30 octobre 2026

Date de la convocation:

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

trente octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert LIAUTAUD

Présents : Monsieur Robert LIAUTAUD, Madame Caroline CHAILLAN, Madame Eliane VERDINO, Monsieur Paul OLIVER, Monsieur Jean-Michel PEYRON, Madame Audrey ARNAUD , Monsieur Jean-Luc PAGLIA, Monsieur Jean-Michel MARGAILLAN

Représentés: Madame Martine BONALD représentée par Madame Eliane VERDINO, Madame Anne SENDRA représentée par Madame Caroline CHAILLAN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Madame Audrey ARNAUD

Objet: Désignation des représentants de la commune pour siéger au sein des commissions thématiques de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon. - DE_060_2026

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), transposable aux EPCI en application de l'article L.5211-1 du même code, le conseil communautaire peut former des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Communautaire.

Ces commissions ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais elles représentent des instances de débats et de préparation des décisions du bureau ou du conseil communautaire. Elles sont constituées librement, soit de manière transversale (finances, ressources humaines.....), soit au vu d'un objet précis (environnement, développement économique, urbanisme....).

Le projet de loi dit "engagement et proximité" prévoit par ailleurs, qu'en cas d'absence, le membre, le membre d'une commission puisse être remplacé pour une réunion par un(e) conseiller(ère) municipal(e) de sa commune désigné par le Maire, et d'autre part, que les élus municipaux suppléant le Maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister à ses séances, sans participer aux votes.

Les conseils municipaux pourront toujours, pour des motifs tirés de la bonne administration de la collectivité, procéder durant le mandat au remplacement d'un(e) conseiller (ère) au sein des commissions formées.

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026

004-210402186-DE_060_2026-DE
A G E D I

Les règles de fonctionnement des commissions ne sont déterminées par aucune disposition législative ou réglementaire. Elles peuvent donc être fixées par le conseil communautaire, le cas échéant, dans le règlement intérieur du conseil.

Suite à la délibération 2026-03-09 en date du 22 avril 2026, le Conseil Communautaire a décidé la création de 11 commissions :

8 commissions thématiques :

Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse : Martine BONALD
Commission Solidarité, PAT et accès aux droits : Audrey ARNAUD
Commission Forêt, Ressources bois : Jean-Luc PAGLIA
Commission Culture et Patrimoine : Jean-Michel PEYRON
Commission Habitat, OPAH, Stratégie Immobilière : Éliane VERDINO
Commission Économie, Artisanat, Commerce et Agriculture : Jean-Michel MARGAILLAN
Commission Gestion et Prévention des Déchets : Paul OLIVER
Commission Finances : Caroline CHAILLAN

1 commission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal composées exclusivement des Maires de chaque commune ou de leur représentant, soit une seule personne par commune : Caroline CHAILLAN

1 commission "sentiers" composée exclusivement de l'unique référent désigné par chaque commune, sans que celui-ci ne soit nécessairement élu : Robert LIAUTAUD

1 commission "gestion des risques" composée exclusivement des Maires et des correspondants "incendie et secours" de chaque commune : Jean-Luc PAGLIA

Il convient également de désigner des représentants :
- Service Commun ADS (Droit du Sol) : Caroline CHAILLAN

- Service Commun des Écoles : Martine BONALD

- Suivi de la Convention Intercommunale d'intervention Foncière avec la SAFER : Jean-MICHEL MARGAILLAN

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire :

APPROUVE la désignation des représentants aux diverses commissions et autres instances telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Robert LIAUTAUD

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
pour extrait certifié conforme.

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026

004-210402186-DE_060_2026-DE
A G E D I

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 , Rue Jean-François Leca - 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site http://www.telerecours.fr/) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026

004-210402186-DE_060_2026-DE
A G E D I